

C'est quoi le temps de travail ?

Allez, on en remet une petite couche pour toutes celles et ceux qui débarquent dans le joli petit monde du travail, pour ceux qui auraient oublié aussi et pour les autres qui ont peut-être besoin d'une petite piqûre de rappel.

Et oui, l'employeur, quel qu'il soit, ne fait pas ce qu'il veut, comme il veut, quand il veut. Il y a les règles de base inscrites dans le fameux livre rouge (pas celui de Mao, je vous rassure) appelé aussi Code du travail, améliorées (c'est le cas dans notre branche) par la Convention collective CHRS.

La durée du travail hebdomadaire est fixée au minimum à 26h et au maximum à 44h (du lundi au dimanche). La durée quotidienne maximale du travail est fixée à 10h, 11h en cas de dérogação. Petit exemple : si vous travaillez de 9h à 12h, puis de 18h à 23h, même s'il n'y a que 8h de travail, l'amplitude de travail est de 14h, le boss n'est pas dans les clous !

La durée ininterrompue de repos entre deux journées de travail est fixée à 11h consécutives. Petit exemple : si vous travaillez de 14h à 23h sur une journée, le boss ne peut pas vous demander de venir travailler le lendemain à 9h du mat', sauf si les nécessités de

service l'exigent (9h mais pas moins et avec compensation de 2h de repos cumulables et ouvrant droit à des journées ou demi-journées de repos prises par moitié à l'initiative du salarié dans un délai de 3 mois).

3 heures dans votre escarcelle !

Toute intervention physique, lorsque vous êtes d'astreinte, se comptabilise en heures de travail et non plus en MG (minimum garanti). Et comme l'employeur ne peut vous faire déplacer pour moins de 3 heures de travail... C'est 3 heures dans votre escarcelle. Attention ! quand ces heures viennent se cumuler ensuite à l'horaire de travail de votre journée à ne pas dépasser les 10h légales.

Tout dépassement des horaires de travail les dimanches et jours fériés ouvre droit à une majoration de salaire. Soyez vigilantEs !

Toutes ces règles ont pour but de vous protéger et doivent être respectées par l'employeur. N'hésitez donc pas à vous plonger ou replonger dans les Accords collectifs de travail disponibles dans chacun de vos services et sur notre site Internet. Ca peut toujours servir ! A bon entendeur...



L'asile est sur le grill...

Avec la prise en charge d'environ 1.000 personnes (200 en appartements, 600 en hôtels et 200 en Centre Temporaire d'Hébergement à Faron) en demande d'asile ou issues de l'asile (déboutées ou régularisées), l'association ARS est sous les feux des projecteurs médiatiques.

Certes, l'hébergement proposé dans un premier temps sur le CTH Faron et ensuite sur le dispositif hôtelier n'est pas la panacée, mais quelle autre solution apporter à un tel volume de demande ? Certes, la scolarisation est problématique pour les plus jeunes, notamment sur les communes de Ludres et de Vandœuvre. Mais comment trouver autant de places dans des écoles déjà surchargées. C'est environ 300 enfants non-francophones à intégrer sur l'agglomération et ses environs.

Réforme de la demande d'asile

Pour autant, la Préfecture, qui est le principal donneur d'ordre, est réactive. Que l'on soit d'accord ou non avec ces principes, la loi est appliquée ou tente de l'être. Les familles «Dublin» sont invitées à rejoindre le pays européen responsable de leur demande d'asile, les déboutés seuls et en bonne santé sont expressément invités à rentrer dans leur pays d'origine. En outre, l'Etat, après une consultation nationale auprès des différentes associations partie prenante dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en demande d'asile, a enfin pris conscience de la situation. Ce dernier a donc décidé de réformer la demande d'asile politique et de réorganiser les instances décisionnaires dans l'octroi du statut de réfugié politique (OFPRA et CNDA).

Certes, rien n'est parfait et on peut toujours s'insurger contre certaines pratiques de l'Etat de droit, mais force est de constater que chacun des acteurs

tente de faire du mieux qu'il peut avec les moyens octroyés par le gouvernement soit disant socialiste. Certes, cuisiner au micro-onde dans les hôtels s'appelle seulement se nourrir. Certes la promiscuité est de règle à Faron, comme dans la plupart des hôtels. Certes, il n'est pas tolérable que des familles puissent passer toute la durée de leur procédure d'asile en hôtel et sans un accompagnement juridique personnalisé. Mais jusqu'à présent, la préfecture de Meurthe-et-Moselle est parvenue à éviter la situation catastrophique du campement messin (dit camps Blida) où régnait racket, violence et prostitution. Le préfet n'a pas hésité à réquisitionner une caserne pour accueillir temporairement et dans des conditions les moins mauvaises possibles, un grand nombre de primo-arrivants. Rappelons que les familles avec enfants en bas-âge ainsi que les situations sanitaires les plus graves et qui sont de plus en plus nombreuses, sont généralement prises en charge prioritairement. Au détriment sans doute et nous le déplorons, des isolés, qui eux, n'ont d'autre choix que la rue ou l'hébergement à la nuitée lors des périodes de grand froid.

Scolarisation pour tous les enfants !

Notre position est, on ne peut plus claire et ne date pas d'hier : SUD-ARS a toujours renvoyé l'Etat et la préfecture (son représentant) dans les cordes. L'Etat, et lui seul, est responsable de cette situation qui dépasse largement le cadre de la ville de Nancy puisque ce climat de tension concernant les demandeurs d'asile est une problématique nationale. Les difficultés liées à l'hébergement des familles, à la scolarisation des enfants sont autant d'éléments préoccupants. Ce phénomène s'est, par ailleurs, accentué depuis un certain nombre d'années sans que l'Etat ne l'anticipe et prenne le sujet à bras le corps et de façon constructive, pour que tous les acteurs liés à cette mission d'accueil et d'accompagnement puissent travailler sérieusement et sereinement.

Nous revendiquons donc le droit à la scolarisation pour tous les enfants en âge de l'être, quelque soit sa commune de rattachement. Nous revendiquons également l'extension du nombre de places en CADA trop peu nombreuses à ce jour. Nous revendiquons enfin et surtout la possibilité pour les demandeurs d'asile qui le souhaitent (et ils sont nombreux !) de pouvoir occuper un emploi comme la loi (CESEDA) les y autorise, afin de subvenir à leurs besoins et ne plus être dépendants des subsides de l'Etat.

Entre nous, comment pouvait-il en être autrement de la part d'une bande d'humanistes utopiques ? On vous le demande...

Tif et tondu



De l'art de communiquer impARSiemment

« **La** *communication est l'action de communiquer, d'établir une relation avec autrui, de transmettre quelque chose à quelqu'un* ». Dixit la définition du Petit Larousse...

Apparemment à l'ARS, la communication n'est pas chose aisée. La preuve, les évaluations externe et interne au sein des différents services de notre chère association ont pointé des lacunes en terme de communication, justement. On pourrait nous rétorquer qu'il s'agit, comme l'a souligné un directeur de pôle, de la communication à l'égard des partenaires extérieurs. Si seulement il ne s'agissait que de cela. Tel n'est pas le cas hélas et un certain nombre de salariéEs pris dans la spirale d'une communication « ARSienne » mal ficelée pourraient en être témoins, bien malgré eux.

Et oui, à confondre vitesse et précipitation, à faire confiance aveuglément à certains, la DG a fait dernièrement des choix qui ont déstabilisé des salariéEs qui s'en seraient volontiers passéEs. Prendre en considération le mal-être des employéEs est une chose, agir dans la précipitation au risque de mettre à mal ces dernierEs en est une autre. Il y a longtemps que le P'tit Caillou met en

lumière les travers d'une communication pyramidale, où les cadres intermédiaires sont parfois squeezés par leurs directeurs et les équipes en prise directe avec des enjeux dont elles n'ont même pas conscience. Preuve en est au cours du dernier épisode concernant la « mutation » d'une salariée sur un poste déjà occupé par une autre salariée en CDD. Et pour en rajouter une petite couche, une équipe avertie la veille de l'annonce en CE par le délégué syndicale invité à un entretien avec la directrice sans même la présence du chef de service. Des éluEs CE même pas informéEs de la situation, si ce n'est le jour de la réunion, ça fait beaucoup en l'espace de quelques jours. Et au final pour s'entendre dire, le jour du CE, que rien n'avait été arrêté ! Hallucinant...

Moralité : à trop vouloir faire confiance aux seuls directeurs de pôles (suivez mon regard... du côté de l'urgence), souvent vindicatifs à l'égard des syndicats et des syndiquéEs, par peur sans doute d'un article dans le P'tit Caillou (fantasme quand tu nous tiens...), on finit par perdre le nord. Pour se retrouver chez SUD !

Adèle Blansec



Si t'es en CDD, tais-toi et bosse!

Il semble que dans certains services de l'ARS, il ne fait pas bon être embauché en Contrat à durée déterminée. Non seulement nos collègues occupent des postes précaires, mais ne sont pas aptes à respecter ni à appliquer les consignes, selon le cadre qui leur montre bien. Corvéables à merci, jetables tels des « kleenex » puisque précaires, ils sont dévalorisés par la hiérarchie.

Qui plus est, ces « CDDistes » ont droit à quelques traitements de faveur. En guise d'exemple, il arrive qu'ils soient convoqués individuellement en entretien, toujours par cette même hiérarchie, pour qu'ils posent leurs heures de compensation de dépassement d'horaires quand ça arrange la direction, ben voyons! Il semble, là encore que l'employeur ait la mémoire courte et oublie avec une facilité déconcertante la convention collective et le droit du travail qui s'appliquent à toutE salariéE, quel que soit son statut dans

la boîte. Idem, pour la pose, l'annulation des congés ou la réintégration dans l'emploi du temps sur la base de 35 heures pour que l'employeur n'ait pas à donner une Journée Non Travaillée. Faut croire que quand t'es en CDD, t'es pas fatiguée !. Cela interroge sur la manière de manager une équipe, jeune, un tantinet inexpérimentée et composée de « CDDistes » sans doute influençable et culpabilisable aux yeux de la hiérarchie.

Cette équipe malmenée par des usagers agressifs, violents et en manque de repères, l'est tout autant par sa direction, qui au rythme où vont les choses arrivera à ses fins : épuiser les salariés jusqu'à ce qu'ils craquent, dérapent ou "se cassent". A n'en pas douter, aujourd'hui, les salariés en CDI et en CDD se retrouvent dans le même leitmotiv : trouver un poste ailleurs !

Restera alors un vaisseau fantôme... Si ce n'est pas du sabotage, ça y ressemble!

Makash Walou

NAO 2014

kezako et quelles avancées ?

« Tu sais toi ce que c'est les NAO ?

-Non, et toi ?

-Pareil mais j'ai entendu ça à l'AG sur la Mutuelle obligatoire.

-Mais t'es sûr, y avait personne ! ».

Eclairons vos lanternes, puisque là encore, personne n'en parle dans la boîte. Les NAO (Négociations collectives annuelles obligatoires) ont pour objectif de porter les revendications des

salariéEs auprès de l'employeur, en vue d'améliorer le plus favorablement le droit légal et conventionnel. Ces revendications sont portées par les délégués syndicaux, qui sont les interlocuteurs de l'employeur lors de ces négociations.

Petit exemple, pour 2014 à l'ARS : LA mutuelle obligatoire s'est négociée avec l'employeur dans le cadre des NAO. Mais bien d'autres sujets ont été amenés par SUD, comme un salaire minimum à 1700€ ou un intéressement des salariéEs à la bonne santé financière de l'association (et oui, y a d'la thune !). Ne rêvez pas, on a reçu une fin de non recevoir, comme souvent et déjà à l'époque de l'ancien DG, Pascal Houlné.

On espère de tout cœur qu'avec le nouveau directoire, il y aura quelques avancées, comme sur le nombre de journées enfant malade ou sur des congés supplémentaires en fonction de l'ancienneté. Si vous en avez sous le coude, n'hésitez pas à nous les faire remonter. Nous nous ferons une joie de les porter devant la directrice générale...

Pour nous contacter

SUD-ARS (secteur social—Nancy)

Délégué syndical : Cyril VUILLAUME

E-mail : sud.ars@free.fr

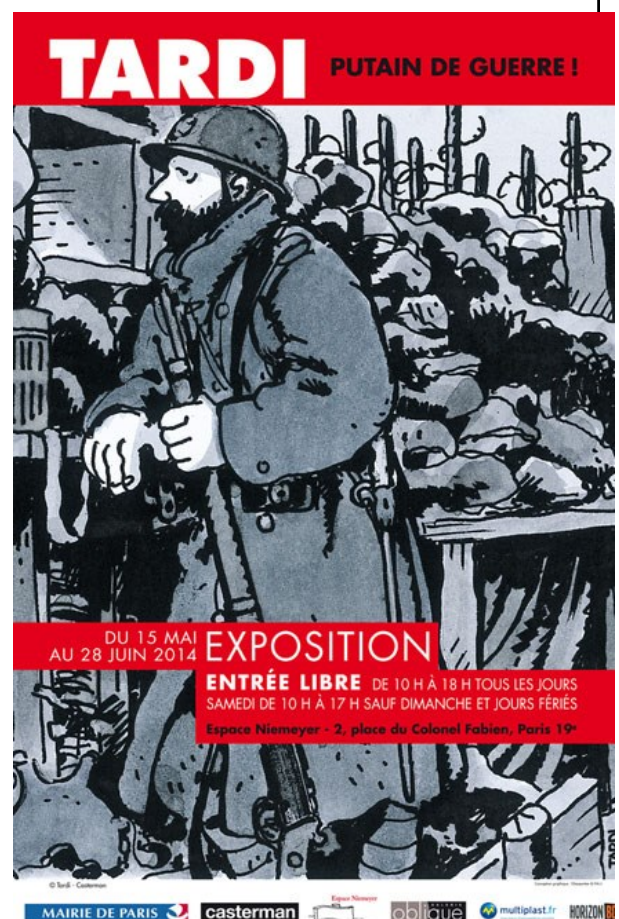
Web : <http://sud.ars.free.fr>

Le Rumoriste

Lectures

Nous avons profité de la célébration en grandes pompes du centenaire du démarrage de la première guerre mondiale, pour faire un peu d'histoire et de politique. Vos souvenirs scolaires sont loin ? Vos connaissances partielles ? Alors, avec plaisir et en couleurs, plongez-vous dans les bandes dessinées de Jacques Tardi (qui avait aussi refusé la légion d'honneur début 2013). C'est le papa d'Adèle Blanc-sek (« *Les aventures extraordinaires de (...)* »), que l'on connaît bien au syndicat SUD-ARS. Plusieurs ouvrages historiques ont été édités : « *Le der des ders* » (adapté du roman noir de Didier Daeninckx), « *Varlot soldat* » (toujours avec Daeninckx) et surtout « *C'était la guerre des tranchées* », ainsi que « *Putain de guerre* » (réellement des références).

Et enfin, signalons qu'une superbe exposition a eu lieu en juin dernier à l'espace Oscar Niemeyer, l'espace culturel du Parti communiste français, au rez-de-chaussée de la place du Colonel Fabien à Paris. 250 planches originales (noir et blanc et couleurs), en format A3 ! Un véritable régal pour les amateurs de bandes dessinées mai aussi d'histoire. Une expo qui devrait tourner dans quelques grandes villes. Alors surveillez les agendas des salles culturelles du coin.



Eugène V.